

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2211

5 octobre 2007

### SOMMAIRE

Action Coach Europe S.à r.l. ....	106084	Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l. ....	106086
Alsgard .....	106091	Ingersoll-Rand Worldwide Capital .....	106091
Altadis Luxembourg S.A. ....	106097	International Mark Management (I.M.M.) .....	106090
Altadis Luxembourg S.A. ....	106124	International Stones S.A. ....	106082
Brasserie 1900 S.à r.l. ....	106082	Intes S.A. ....	106083
Brazilhold S.à r.l. ....	106086	Ipomee S.A. ....	106086
B.U.G. Investment und Beteiligung Hold- ing S.A. ....	106088	Kleopatra S.A. ....	106124
Cadillon Invest S.A. ....	106128	L1 Residential (Luxembourg) S.à r.l. ....	106097
Canberra S.A. ....	106090	Level One Holding (Luxembourg) S.à r.l. .....	106097
Clelia Investments S.A. ....	106085	LGTL S.A. ....	106082
Constru Noble s.à r.l. ....	106088	L.P.M. Holding S.A. ....	106083
E.I.N. Invest .....	106088	Monali S.A. ....	106090
Ellerston Global Equity Managers Offshore (Luxembourg) S.à r.l. ....	106086	MTO Gulux Sàrl .....	106082
Finkorf S.A. ....	106128	Newluxco 1 S.à r.l. ....	106084
Finland S.A. ....	106089	Ondine S.A. ....	106085
Fixoset S.A. ....	106109	Pixel Invest S.à r.l. ....	106087
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l. .....	106092	Propria Asset Management .....	106113
G.G. Bau S.à r.l. ....	106084	PVC (Lux) Investment Company S.à r.l. .....	106116
Hermitage Investments S.A. ....	106112	Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l. .....	106087
Hermitage Investments S.A. ....	106127	Ristretto Holdings SCA .....	106089
HWS Software S.à r.l. ....	106091	Robeco Luxembourg S.A. ....	106090
IMMOPARTNERS Luxembourg S.A. ....	106085	Simi Consult S.A. ....	106112
Ingersoll-Rand Holdings & Finance Interna- tional S.à r.l. ....	106089	S.R.T.L. S.A. ....	106083
Ingersoll-Rand Holdings & Finance Interna- tional S.à r.l. ....	106087	Steady Growth Enterprises S.A. (Holding) .....	106084
Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl .....	106085	Terre Bleue Europe S.C.A. ....	106127
Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à r.l. .....	106091	The Delphi Investment Group Holdings SAH .....	106089
Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l. ....	106088	Toost Holding S.A. ....	106099
Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l. ....	106087	Trevignano S.A. ....	106128

**MTO Gulux Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 48.551.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour MTO GULUX SARL  
FIDUCIAIRE FORIG SC  
Signature

Référence de publication: 2007107439/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03626. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Brasserie 1900 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 19, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 101.748.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107427/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02231. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**LGTL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 104.072.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n° 48134, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007107271/211/11.

(070122225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**International Stones S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.139.

Constituée en date du 31 mai 2006 par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au  
Mémorial C n° 1826 du 29 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL STONES S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007107414/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02018. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Intes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.876.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2007 que:

- L'assemblée accepte la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA, de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement, avec effet au 1<sup>ier</sup> janvier 2007, la société FIDU-CONCEPT Sàrl, experts-comptables et fiscaux, ayant son siège social à 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le no B 38.136. Celle-ci terminera le mandat de celle qu'elle remplace, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007107329/3560/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**S.R.T.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 121.736.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 mai 2007 que:

- L'assemblée accepte la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA, de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2006 et nomme en remplacement la société FIDU-CONCEPT Sàrl, experts-comptables et fiscaux, ayant son siège social à 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le no B 38.136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007107327/3560/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**L.P.M. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.878.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2007 que:

- L'assemblée accepte la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA, de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement, avec effet au 1<sup>ier</sup> janvier 2007, la société FIDU-CONCEPT Sàrl, experts-comptables et fiscaux, ayant son siège social à 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le no B 38.136. Celle-ci terminera le mandat de celle qu'elle remplace, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007107328/3560/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Newluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 122.872.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance tenu le 15 mai 2007*

Le Conseil constate qu'en date du 15 mai 2007 les 500 parts sociales détenues par Michele Russo né le 16 septembre 1961 à Piano di Sorrento (Italie) et domicilié à Milan, Via De Togni 12 sont vendues à la société RECOFID SOCIETA FIDUCIARIA s.r.l., Registre imprese Milano 1067795, ayant son siège social 61, Via Torino à Milan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107326/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Action Coach Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 123.853.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007107264/239/12.

(070122367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**G.G. Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 101.322.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007107262/218/12.

(070122352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Steady Growth Enterprises S.A. (Holding), Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 113.023.

—  
Herr Joachim Bohnsack, wohnhaft in D-40721 Hilden, Herderstrasse 26, tritt mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. August 2007.

STEADY GROWTH ENTERPRISES S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007107309/1276/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Clelia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.771.

Constituée en date du 11 novembre 2005 par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, acte publié au Mémorial C n° 308 du 11 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLELIA INVESTMENTS S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007107413/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02021. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ondine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 100.609.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107421/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01513. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**IMMOPARTNERS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.863.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107419/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01462. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 90.054.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107248/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07359. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ipomee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107422/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01466. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ellerston Global Equity Managers Offshore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 116.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

C. Gillespie  
Gérante

Référence de publication: 2007107456/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08183. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Brazilhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 103.067.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107457/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.750,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 104.949.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107242/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07333. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 16.750,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107241/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07348. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.058.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107250/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07353. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Pixel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.508.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48574 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007107252/211/11.

(070122129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 8.863.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.794.

Par résolution signée en date du 21 août 2007, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui aura lieu en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107312/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107245/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07371. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Constru Noble s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Diekirch B 97.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 septembre 2007.

*Pour la société*

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007107239/2724/13.

(070122286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**B.U.G. Investment und Beteiligung Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 48.638.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

*Pour BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING SA*

FIDUCIAIRE FORIG SC/FIDUFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107440/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03624. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**E.I.N. Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.430.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007107259/5770/12.

(070122134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---



**The Delphi Investment Group Holdings SAH, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 35.232.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107257/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08590. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Ristretto Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 22.963.680,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 103.437.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007107255/242/13.

(070122450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Finland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 85.097.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour FINLAND S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007107218/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02015. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.058.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107249/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07352. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**International Mark Management (I.M.M.), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 49.916.

Les bilans au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Agent domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007107219/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09692. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Robeco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 109.234.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2006 rectifiée a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107230/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Canberra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.  
R.C.S. Luxembourg B 15.387.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 septembre 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107234/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2007, réf. DSO-CI00064. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070122378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Monali S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 16.440.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007107258/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08591. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Alsgard, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.290.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007107267/5770/12.

(070122377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.900.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107240/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07362. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 104.948.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de INGERSOLL-RAND COMPANY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107251/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07328. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**HWS Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 74.927.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour HWS SOFTWARE SARL

FIDUCIAIRE FORIG SC/FIDUFISC SA

Signature

Référence de publication: 2007107441/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03619. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: USD 201.861.617,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

—  
In the year two thousand and seven, on the eleventh of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey L-2086, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times as and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 11 May 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547, hereby represented by Mr Thierry Schiltz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius, hereby represented by Mr Thierry Schiltz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at c/o Anand S. Pathak P&A Law Offices, 1st Floor, Dr Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, New Delhi, 110 001 India, hereby represented by Mrs Mr Thierry Schiltz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365, hereby represented by Mr Thierry Schiltz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares, 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred and forty-six) series B preferred shares, and 396,300 (three hundred and ninety-six thousand three hundred) common shares, having a par value of USD 31 (thirty-one US Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. approval of the redemption of 352 (three hundred and fifty-two) Common Stock held by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. (the Redeemed Shares) for an amount of approximately USD 1,027,146 (one million twenty-seven thousand one hundred and forty-six US Dollars);

3. reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 10,912 (ten thousand nine hundred and twelve US Dollars) by way of cancellation of the Redeemed Shares;

4. reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 348,223 (three hundred forty-eight thousand two hundred twenty-three US Dollars) by way of cancellation of the 11,233 (eleven thousand two hundred thirty-three) common shares held by the Company in treasury;

5. subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital decrease specified under items 3. and 4. above;

6. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any officer of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/

her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the redemption of the Redeemed Shares and the share cancellation specified under item 3. above in the share register of the Company; and

7. miscellaneous.

III. that the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges that the compensation committee of the Company approved on 11 April 2007 the exercise of (i) a call option under the terms and conditions of a stock purchase agreement entered into by, amongst others, the Company and BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. with respect to 345 (three hundred and fifty-two) Common Stocks held by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. for an aggregate amount of USD 1,006,710, (one million six thousand seven hundred and ten US Dollars) (the A Redemption), and (ii) a call option under the terms and conditions of a stock purchase agreement entered into by, amongst others, the Company and BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. with respect to 7 (seven) Common Stocks held by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. for an aggregate amount of USD 20,426 (twenty thousand four hundred and twenty-six US Dollars) (the B Redemption), the exercise of these two call options being subject to the approval of the Meeting.

The Meeting acknowledges that the call option notice regarding the A Redemption and the call option notice regarding the B Redemption have been duly signed by the Company and BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

The Meeting further acknowledges that (A), according to a stock transfer agreement entered into by the Company and BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., legal title to the 345 (three hundred and forty-five) Common Stocks to be redeemed by the Company under the A Redemption shall be transferred from BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. to the Company with effect as of the moment on which the Meeting approves the transfer of such 345 (three hundred and forty-five) Common Stocks (the A Transfer) and (B) according to a stock transfer agreement entered into by the Company and BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., legal title to the 7 (seven) Common Stocks to be redeemed by the Company under the B Redemption shall be transferred from BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. to the Company with effect as of the moment on which the Meeting approves the transfer of such 7 (seven) Common Stocks (the B Transfer).

The Meeting resolves to approve the exercise of (i) the call option regarding the A Redemption for an aggregate amount of USD 1,006,710, (one million six thousand seven hundred and ten US Dollars) and on the other terms and condition set out in the relevant call option notice and (ii) the call option regarding the B Redemption for an aggregate amount of 20,426 (twenty thousand four hundred and twenty-six US Dollars) and on the other terms and condition set out in the relevant call option notice. The Meeting further resolves to approve the A Transfer and the B Transfer.

The Meeting acknowledges that, as a consequence, (i) the aggregate of 352 (three hundred and fifty-two) Common Stocks held by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. shall be transferred to the Company with immediate effect, and (ii) the aggregate amount of USD 1,027,146 (one million twenty-seven thousand one hundred and forty-six US Dollars) shall be paid by the Company.

In the light of the letter dated 7 May 2007, duly signed by an officer of the Company, the Meeting acknowledges that the share redemptions referred to in this second resolution does not have the effect of reducing the net assets below the subscribed share capital of the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to hereby cancel the 352 (three hundred and fifty-two) Common Stocks of the Company that were redeemed under the second resolution. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 10,912 (ten thousand nine hundred and twelve US Dollars) and is brought from its present amount of USD 201,220,752 (two hundred and one million two hundred and twenty thousand seven hundred and fifty-two US Dollars) to USD 201,209,840 (two hundred and one million two hundred and nine thousand eight hundred and forty US Dollars) represented by 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred forty-six) Series A Preferred Stock, by 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred and forty-six) Series B Preferred Stock, and 395,948 (three hundred and ninety-five thousand nine hundred and forty-eight) common shares, having a par value of USD 31 (thirty-one US Dollars) each.

The first paragraph of article 4 of the Articles shall read as set forth in the fifth resolution.

*Fourth resolution*

The Meeting notes that the Company holds, on the date hereof, 12,083 (twelve thousand and eighty-three) common shares in treasury. The Meeting hereby resolves to cancel 11,233 (eleven thousand and two hundred thirty-three) common shares held in treasury.

Subsequently, and following the previous capital decrease resolved upon by the Meeting in the third resolution, the share capital of the Company is reduced by an amount of USD 348,223 (three hundred forty-eight two hundred twenty-three US Dollars) and is brought from its present amount of USD 201,209,840 (two hundred and one million two hundred and nine thousand eight hundred and forty US Dollars) to USD 200,861,617 (two hundred million eight hundred sixty-one thousand and six hundred seventeen US Dollars) represented by 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred forty-six) Series A Preferred Stock, by 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred and forty-six) Series B Preferred Stock, and 384,715 (three hundred eighty-four thousand seven hundred and fifteen) common shares, having a par value of USD 31 (thirty-one US Dollars) each.

The first paragraph of article 4 of the Articles shall read as set forth in the fifth resolution.

*Fifth resolution*

As a result of the capital decreases resolved upon by the Meeting in the third resolution and the fourth resolution, the first paragraph of article 4 of the Articles shall henceforth read as follows:

«The Company's subscribed capital is set at 200,861,617 (two hundred million eight hundred sixty-one thousand and six hundred seventeen US Dollars) divided into 3,077,346 (three million seventy-seven thousand three hundred and forty-six) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, by 3,017,346 (three million seventeen thousand three hundred and forty-six) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock), and by 384,715 (three hundred eighty-four thousand seven hundred and fifteen) common shares (the Common Stock (together the Shares or the Stock), each with a nominal par value of USD 31 (thirty-one United States Dollars) (the Share Capital).»

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any officer of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company, under his/her sole signature, to the registration of the share redemptions and the share cancellations referred to in the above resolutions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR one thousand five hundred euro (1,500 EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze du mois de mai, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire au Luxembourg, en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 11 mai 2007 du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547, représenté par M. Thierry Schiltz, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice, représenté par M. Thierry Schiltz, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au c/o Anand S. Pathak P&A Law Offices, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde, représenté par M. Thierry Schiltz, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, représenté par M. Thierry Schiltz, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.077.346 (trois millions soixante-dix sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 396.300 (trois cent quatre-vingt-seize mille cent quarante et un) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Approbation du rachat de 352 (trois cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires détenues par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. (les Parts Sociales Rachetées) pour une valeur approximative de USD 1.027.146 (un million vingt-sept mille cent quarante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 19.902 (dix-neuf mille neuf cent deux Dollars d'Etats-Unis d'Amérique) par voie d'annulation des Parts Sociales Rachetées;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 348.223 (trois cent quarante-huit mille deux cent vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie d'annulation des 11.233 (onze mille deux cent trente-trois) parts sociales ordinaires détenues par la Société en trésor;

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les réductions du capital social spécifiées au points 3 et 4 ci-dessus;

6. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement du rachat des Parts Sociales Rachetées et à aux annulations de parts sociales spécifiées au points 3 et 4 ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société; et

7. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée reconnaît que le compensation committee de la Société a approuvé le 11 avril 2007 l'exercice (i) d'une option d'achat suivant les stipulations d'un stock purchase agreement conclu par, entre autres, la Société et BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., concernant 345 (trois cent quarante-cinq) Parts Sociales Ordinaires détenus par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., pour un montant total de USD 1.006.710 (un million six mille sept cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Rachat A), et (ii) d'une option d'achat suivant les stipulations d'un stock purchase agreement conclu par, entre autres, la Société et BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., concernant 7 (sept) Parts Sociales Ordinaires détenus par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. pour un montant total de USD 20.426 (vingt mille quatre cent vingt-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Rachat B), l'exercice de ces deux options d'achat étant conditionné à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée reconnaît que la notice d'exercice de l'option d'achat concernant le Rachat A et la notice d'exercice de l'option d'achat concernant le Rachat B ont été dûment signés par la Société et BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

L'Assemblée reconnaît par ailleurs que (A), en vertu d'un stock transfer agreement conclu par la Société et BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., la propriété des 345 (trois cent quarante-cinq) Parts Sociales Ordinaires qui doivent être rachetées par la Société dans le cadre du Rachat A doivent être transférées de BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. à la Société au moment auquel l'Assemblée approuve le transfert de ces 345 (trois cent quarante-cinq) Parts Sociales Ordinaires (le Transfert A) et (B) en vertu d'un stock transfer agreement conclu par la Société et BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., la propriété des 7 (sept) Parts Sociales Ordinaires qui doivent être rachetées par la Société dans le cadre du Rachat B doivent être transférées de BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. à la Société au moment auquel l'Assemblée approuve le transfert de ces 7 (sept) Parts Sociales Ordinaires (le Transfert B).

L'Assemblée décide d'approuver l'exercice (i) de l'option d'achat concernant le Rachat A pour un montant de USD 1.006.710 (un million six mille sept cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et selon les autres stipulations de cette notice d'exercice de l'option d'achat et (ii) de l'option d'achat concernant le Rachat B pour un montant de 20.426 (vingt mille quatre cent vingt-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et selon les autres stipulations de cette notice d'exercice de l'option d'achat. L'Assemblée décide également d'approuver le Transfert A et le Transfert B.

L'Assemblée reconnaît que, par conséquent, le montant total de 352 (trois cent cinquante-deux) Parts Sociales Ordinaires détenus par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. sont transférées à la Société avec effet immédiat, et (ii) le montant total de USD 1.027.146 (un million vingt-sept mille cent quarante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) doit être payé par la Société.

A la lumière de la lettre signée par un officier de la Société en date du 7 mai 2007, l'Assemblée reconnaît que les rachat de parts sociales auxquels il est fait référence dans la présente résolution n'ont pas pour effet de réduire l'actif net en dessous du montant total du capital souscrit de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'annuler les 352 (trois cent cinquante-deux) Parts Sociales Ordinaires qui ont été rachetées en vertu de la seconde résolution. Par conséquent, le capital souscrit est réduit d'un montant de USD 10.912 (dix mille neuf cent douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est amené de son montant actuel de USD 201.220.752 (deux cent un millions deux cent vingt mille sept cent cinquante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 201.209.840 (deux cent un million deux cent neuf mille huit cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.346 (trois millions soixante-dix sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 395.948 (trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le paragraphe premier de l'article 4 des Statuts aura la teneur décrite dans la cinquième résolution.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée note que la Société détient, à ce jour, 12.083 (douze mille quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires en trésorerie. L'Assemblée décide d'annuler 11.233 (onze mille deux cent trente-trois) parts sociales ordinaires détenues en trésorerie.

Par conséquent, et à la suite de la précédente réduction de capital décidée par l'Assemblée dans la troisième résolution, le capital social de la Société est réduit d'un montant de USD 348.223 (trois cent quarante-huit mille deux cent vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et le capital social est amené de son montant actuel de USD 201.209.840 (deux cent un million deux cent neuf mille huit cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 200.861.617 (deux cent millions huit cent soixante et un mille six cent dix-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.346 (trois millions soixante-dix sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 384.715 (trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quinze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le paragraphe premier de l'article 4 des Statuts aura la teneur décrite dans la cinquième résolution.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 200.861.617 (deux cent millions huit cent soixante et un mille six cent dix-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisés en 3.077.346 (trois millions soixante-dix sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de catégorie A, désignées comme Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.346 (trois millions dix-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales préférentielles de Catégorie B, désignées comme Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles), et 384.715 (trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quinze) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des rachat des parts sociales et à leur annulations décidées dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500 EUR).



Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: T. Schiltz, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mai 2007, REM/2007/1090. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007107031/5770/296.

(070121475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107153/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02259. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**L1 Residential (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Level One Holding (Luxembourg) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 121.759.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LEVEL ONE HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.759 (the «Company»). The Company has been incorporated on October 24, 2006 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2408 dated December 27, 2006.

There appeared:

LEVEL ONE HOLDING (JERSEY) LIMITED, with registered office at P.O. Box 532 Channel House, 7 Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 5UW, registered under the laws of Jersey under number 94225, (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Ms Sophie Laguesse, Attorney-At-Law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into L1 RESIDENTIAL (LUXEMBOURG), S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the Articles of association of the Company (the «Articles»).

III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into L1 RESIDENTIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 4 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 4. Name.** The Company will have the name of L1 RESIDENTIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique LEVEL ONE HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 3, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500.-, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.759 (la «Société»). La Société a été constituée le 24 octobre 2006 par acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2408 du 27 décembre 2006.

*A comparu:*

LEVEL ONE HOLDING (JERSEY) LIMITED, société ayant son siège social à P.O. Box 532 Channel House, 7 Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 5UW, immatriculée sous la loi de Jersey, sous le numéro 94225, («l'Associé Unique»),

ici représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en L1 RESIDENTIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les «Statuts»);

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en L1 RESIDENTIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., et décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination L1 RESIDENTIAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 900.- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: S. Laguesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18629. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007107047/242/82.

(070121555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Toost Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.309.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of June.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

**Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of TOOST HOLDING S.A (hereinafter the «Company»).

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, if the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Object.**

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2 The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one million (31,000,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the «Shares»).

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 6. Acquisition of own Shares.**

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

**Art. 7. Form of Shares.**

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

**Art. 8. Board of Directors.**

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the «Directors»).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 5bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.**

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman») at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose

a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 10.6 and 10.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

#### **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

#### **Art. 11. Powers of the Board of Directors.**

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

#### **Art. 12. Corporate Signature.**

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

#### **Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

#### **Art. 14. Conflict of Interest.**

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such

Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **Art. 15. General Meeting of Shareholders.**

##### General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

##### Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

##### Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

#### **Art. 16. Auditors.**

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

#### **Art. 17. Financial Year.**

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

**Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.**

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 19.2 above, is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

**Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.**

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

**Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.**

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 21. Applicable Law.**

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 22. Language.**

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of Shares	Amount paid in EUR
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed . . .	31,000.-	31,000	31,000.-
Total: . . . . .	31,000.-	31,000	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,600.- (two thousand six hundred Euros).

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2008.

*Resolution of the Sole Shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2007:

- Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Director, born on 26th August 1970 at 's-Gravenhage, residing professionally in Luxembourg.

2. The registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ AUDIT S. à r.l., having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.**

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination TOOST HOLDING S.A. (ci-après la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de toute autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un millions (31.000.000) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 6. Acquisition d'Actions propres.**

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

#### **Art. 7. Forme des Actions.**

7.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété de ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par un tel Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à toute autre adresse que la Société peut déterminer de temps en temps.

7.7 La Société ne reconnaît uniquement qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

#### **Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification

d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

#### **Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée d'un (1) an et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne;

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

#### **Art. 12. Signature Sociale.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à

qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts.**

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

#### **Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.**

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20<sup>e</sup> jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenue.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

#### **Art. 16. Surveillance.**

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

#### **Art. 17. Année sociale.**

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

#### **Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.**

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

#### **Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.**

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émis lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

#### **Art. 20. Modification des Statuts.**

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 21. Loi applicable.**

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 22. Langue.**

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

#### *Constat*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Libération EUR
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., précitée . . . .	31.000,-	31.000	31.000,-
Total . . . . .	31.000,-	31.000	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2007. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2008.

*Résolutions de l'Associé Unique*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 2007:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Directeur, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2. Fixe le siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

3. Nomme EQ AUDIT S. à r.l., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, RCS Luxembourg B numéro 124.782, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 2007.

Dont acte fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12711. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg 2 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007107088/202/595.

(070122116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Fixoset S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.310.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Laurent Goblet, gérant de sociétés, né à Schaerbeek (Belgique), le 5 mai 1969, demeurant à B-1470 Bousval, 14, rue du Sclage (Belgique),

2) Monsieur Vincent Vanderhulst, gérant de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 10 juillet 1961, demeurant à B-1380 Lasne, 74, Chemin du gros Tienne (Belgique), ici représenté par Monsieur Laurent Goblet, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de FIXOSET S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de sets de table adhésifs ainsi que d'autres articles pour la garniture de table.

La société a en outre pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à soixante-dix mille euros (70.000,- €) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

**Art. 10.** La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 3<sup>e</sup> jeudi du mois de juin à 11 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- Le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2007.

- La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'année 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Vincent Vanderhulst, prénommé, trois mille cinq cents actions . . . . .	3.500
2. Monsieur Laurent Goblet, prénommé, trois mille cinq cents actions . . . . .	3.500
Total: sept mille actions . . . . .	<u>7.000</u>

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (70.000,- €) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Vincent Vanderhulst, préqualifié,
  - b) Monsieur Laurent Goblet, préqualifié,
  - c) Monsieur Pierre Tholl, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 16 juin 1952, demeurant à L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Robert Moulin, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1946, demeurant à L-6913 Roodt-Syr, 21, rue Aloyse Hoffmann.
4. Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué: Monsieur Laurent Goblet, préqualifié.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront d'une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil huit.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Goblet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, LAC/2007/19665. — Reçu 700 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007107095/202/149.

(070122122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Simi Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 95.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107152/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02255. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070121868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2007107155/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01453. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070121877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---



**Propria Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 131.324.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg).

A comparu:

la société de droit Néerlandais NATLAND FINANCIAL GROUPE B.V. dont le siège social est à NL-1016 Amsterdam, Herengracht 268 inscrite au registre de commerce néerlandais sous le numéro 34186056

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue grande Duchesse Charlotte,

en vertu de procurations sous seing privé dressées à Prague, les 24 juillet 2007 et 26 juillet 2007

lesquelles procurations après avoir été signées ne varieront par le Notaire et le comparant, resteront ci-annexées pour être formalisées avec le présent acte,

le comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils va constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . La personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, forment une société anonyme sous la dénomination de PROPRIA ASSET MANAGEMENT qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (dénommée ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (dénommée ci-après la «Loi»), ainsi que les présents statuts de constitution (dénommés ci-après «Statuts»)

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mamer/Capellen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet d'agir en tant que société de gestion de fonds de titrisation selon les termes de la loi du 22 mars 2004. En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par Cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Obligations billets et autres instruments de crédit

**Art. 6.** La société peut émettre des obligations, billets ou toute autres instruments de crédit convertible ou pas, sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, les billets et tout autre instrument sous forme nominative ne seront pas échangés ou convertis en titre au porteur.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en élisant un administrateur par vote majoritaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si la société est constituée par un seul actionnaire, un administrateur unique peut être nommé.

**Art. 8.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un des administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra valablement se réunir et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentée par procuration.

Tout directeur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre directeur comme son représentant. Un directeur pourra également désigner un autre directeur pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Le recours à la vidéoconférence et à la conférence call est permis à condition que tous les directeurs participant soient en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les autres directeurs participant utilisant cette technologie, qu'ils soit présents ou autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Les circulaires résolutions du conseil d'administration pourront être valablement prises à condition qu'elles soient approuvées par écrit et signées par chacun d'eux. Tel accord pourra être envoyé en un ou en plusieurs documents séparés par fax ou par courriel. Telle résolution aura le même effet que les résolutions votées en assemblée des administrateurs, dûment convoquée.

Les votes pourront être pris par fax, par courriel ou par téléphone, les votes ainsi obtenus seront confirmés par écrits.

**Art. 9.** Toutes décisions du conseil d'administration requièrent la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Si la société est administrée par un administrateur unique ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui tel pouvoir de signature pourra être conféré par deux administrateurs de la Société.

L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Si la société est constituée par un seul actionnaire ce dernier exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Tout assemblée générale sera convoquée au moyen d'une convocation écrite envoyé à tous les actionnaires figurant au registre conformément à la Loi. Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils confirment avoir été informé de l'agenda de la réunion, ils pourront renoncer à toutes les exigences de convocation et formalités de publication.

A moins que la loi et les statuts n'en disposent autrement, toutes décisions prises en assemblée générale annuelle et ordinaire des actionnaires pourront être prises à la majorité simple des votes, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender les articles des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins qu'une moitié au moins du capital ne soit représentée et que l'agenda n'indique les amendements proposés aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, conformément à ce que les Statuts ou la loi prévoit. Une telle convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital représenté. A ces deux réunions, des résolutions, pour être adoptées, devront être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires et dans le respect de toutes autres prescriptions légales.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant une autre personne par écrit en qualité de représentant.-

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Ils remettent ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

##### *Souscription et paiement*

Les actions ont été entièrement souscrites comme suit:

la société NATLAND FINANCIAL GROUPE B.V. préqualifiée, cent actions . . . . .	100
Total: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

106116

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros (1.600,- €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, ès-qualités qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, le mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2013:

Monsieur Jan Kot'Atko, né à Mlada Boleslav (République Tchèque), le 3 juin 1970 et demeurant à c/o Apogeo 9, Letnany, Chotesovska 678/2, Zip 190 00 Prague (République Tchèque).

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2013:

La société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593 constituée aux termes d'un acte reçu le 09 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, recueil des sociétés et associations, du 5 janvier 2006, numéro 29.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 août 2007 - WIL/2007/685. — Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Mr. Recken.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 septembre 2007

A. Holtz.

Référence de publication: 2007107103/2724/191.

(070122238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**PVC (Lux) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.297.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall,

duly represented by Mr Olivier Dorier, Company Director, professionally residing in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PVC (LUX) INVESTMENT COMPANY S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General Meetings of Shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

15.3. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.4. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

### *Resolutions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

#### *A Manager:*

Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*B Managers:*

Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Tanta (Egypt) on 16 November 1961, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

Mr Mohammed Chowdhury, Banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing at Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

Mr John Madden, banker, born in Massachusetts (USA) on 27 November 1973, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu:*

PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall,

valablement représentée par Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PVC (LUX) INVESTMENT COMPANY S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou



des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des Associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

### *Décisions de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérant A:*

M. Olivier Dorier, directeur de société, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

#### *Gérants B:*

Mr Henry A. Thompson, avocat, né à Tanta (Egypte) le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Angleterre;

Mr Mohammed Chowdhury, Banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

Mr John Madden, banquier, né au Massachusetts (USA) le 27 novembre 1973, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Dorier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2007, Relation GRE/2007/3716. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007107072/231/398.

(070122020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 67.932.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107154/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02258. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Kleopatra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 131.325.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Myriam Gutfried, transporteur, née le 12 novembre 1970 à Ingwiller (F), demeurant à F-67700 Saverne, 7A, rue de l'Hermitage.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de KLEOPATRA S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante Madame Myriam Gutfried, préqualifiée déclare souscrire les trente-deux (32) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Myriam Gutfried, transporteur, née le 12 novembre 1970 à Ingwiller (F), demeurant à F-67700 Saverne, 7A, rue de l'Hermitage.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDU-CONCEPT S.à r.l, (RC Luxembourg B 38.136) ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:  
2A, rue Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès qualités qu'il agit, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gutfried, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, LAC/2007/21017. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007107101/202/189.

(070122240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Terre Bleue Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 81.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107151/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02253. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070121866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2007107157/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01455. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

---

**Cadillon Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.362.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106958/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02301. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Finkorf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.797.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007106963/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05883. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Trevignano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 100.707.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

*Administrateurs:*

Monsieur Andrea De Maria, employé privé demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

*Commissaire:*

MAYFAIR TRUST Sàrl, 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007105520/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---